

Actualité

IMMIGRATION

Face aux difficultés de recrutement, le gouvernement va créer un titre de séjour pour les métiers en tension

DÉBROUILLE

En attendant cette loi, des chefs d'entreprise aident leurs salariés étrangers à être régularisés

Les construisent des bâtiments, conduisent des VTC ou œuvrent en cuisine dans les restaurants. Parmi ces travailleurs essentiels, nombreux sont les étrangers à exercer en toute illégalité, faute de titre de séjour en règle. Souvent avec la complicité d'un patron qui ferme les yeux. Des situations que le gouvernement entend régulariser dans le cadre de son projet de loi immigration qui sera examiné début 2023, a priori d'abord au Sénat, puis à l'Assemblée nationale. D'ici là, les députés débattent mardi du sujet, sans vote, avant les sénateurs, le 13 décembre.

Car le texte de loi corédigé par Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Olivier Dussopt, son collègue du Travail, ne comportera pas qu'un volet répressif. Une autre partie sera consacrée à l'inclusion professionnelle. Elle créera un nouveau titre de travail d'un an (renouvelable ou non, un point encore à arbitrer) pour les métiers en tension, afin de répondre aux pénuries de recrutement dans certains secteurs tels que le bâtiment ou la restauration. Des concertations s'ouvrent cette semaine avec les partenaires sociaux pour en définir les contours et actualiser la liste des postes ouverts aux étrangers. Si la droite et l'extrême droite dénoncent un « appel d'air » migratoire, Emmanuel Macron appelle, dans une interview aujourd'hui au *Parisien*, à être « lucides » : « Est-ce qu'on pense sincèrement que la restauration, les travaux agricoles, et beaucoup d'autres secteurs tournent sans immigration ? Il faut avoir l'honnêteté de le dire. La réponse est non. »

Aujourd'hui, c'est à l'employeur de demander une autorisation de travail en préfecture s'il souhaite embaucher un étranger non européen à un emploi dit « pénurique », pour lequel il ne trouve personne. Demain, il appartiendra au salarié en situation irrégulière d'entamer lui-même les démarches. Ce qui lui évitera de dépendre du bon vouloir d'un patron qui peut avoir intérêt à le maintenir dans l'illégalité.

« Certaines entreprises ne veulent pas les aider car elles redoutent qu'ils aillent voir ailleurs le jour où ils auront leurs papiers », observe Christophe. Quand cet artisan dans le BTP monte sa société, voilà trois



Christophe, artisan (à droite), et son salarié, Amara, qui a obtenu un titre de séjour, le 30 novembre dans le Val-de-Marne. NICOLAS MARQUES POUR LE JDD

Ces patrons en quête de papiers pour leurs employés

« Les employeurs honnêtes se retrouvent dans des situations invraisemblables »

Jean-Albert Guidou, collectif migrants de la CGT

ans, il compte sur Amara pour l'épauler, et l'embauche alors en CDI. Problème : Amara n'a pas de titre de séjour. Il décide donc de l'aider. Mais impossible d'obtenir un rendez-vous à la préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis) et, sans numéro de Sécurité sociale, d'établir des bulletins de salaire. « On ne peut pas embaucher quelqu'un dépourvu de papiers, mais en même temps il a besoin d'un contrat de travail pour en avoir... Tout cela est absurde, juge cet artisan. Moi, je ne me voyais pas recruter quelqu'un d'autre. »

Christophe et Amara se tournent alors vers le collectif migrants de la CGT. Chaque année, ces militants accompagnent des dizaines de chefs d'entreprise qui s'inquiètent de devoir se séparer d'un employé indispensable. « Les employeurs honnêtes se retrouvent dans des situations invraisemblables, constate Jean-

Albert Guidou. Cette lecture se traduit par plus ou moins de rendez-vous disponibles pour obtenir ou renouveler des papiers ».

Et partout en France, les délais s'allongent. « Avant, il fallait environ trois mois entre le recrutement d'un candidat et sa prise de poste réelle. Aujourd'hui, on compte plutôt six mois, regrette Olivier Desurmont, PDG d'Anywr, société spécialisée dans la mobilité internationale. Or recruter à l'étranger permet de créer de l'emploi en France, et certaines sociétés, par manque de talents, sont obligées de ralentir leur développement. »

Sans papiers, un travailleur étranger peut vite se retrouver sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Un aléa que beaucoup de patrons ne comprennent pas. Surtout quand ils ont formé quelqu'un

à un métier que la plupart des Français ne veulent pas occuper. « Si on n'ouvre pas nos frontières, on ne pourra plus faire tourner nos usines et nos commerces », alerte Stéphane Ravacley, boulanger devenu célèbre pour s'être mis en grève de la faim afin d'obtenir la régularisation de son apprenti. Le cas de cet artisan – investi ensuite aux législatives par EELV et la Nupes – est loin d'être isolé. Patricia Hyvernât, boulangère dans l'Ain, a usé des mêmes méthodes pour conserver son jeune employé guinéen. Aujourd'hui, Yaya, 22 ans, a un titre de séjour de quatre ans, un CAP en boulangerie, et intègrera en janvier l'Académie des futurs leaders, à Paris. « Quel gâchis pour notre pays cela aurait été de ne pas l'accompagner », soupire Patricia Hyvernât, présidente de l'association Patrons solidaires, fondée par Ravacley.

Immigration

Thierry Marx, restaurateur et président de l'Umih « Nous demandons une régularisation rapide de nos salariés étrangers »

BESOIN Pour le responsable de l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie, le système actuel fragilise les établissements

Le gouvernement prépare un titre de séjour pour les « métiers en tension ». Qu'en pensez-vous ? Il faudrait déjà que notre secteur, la restauration, soit considéré comme en tension de recrutement ! Nous avons 200 000 postes non pourvus et, étonnamment, il ne figure pas sur la liste permettant de recruter du personnel étranger. Même chose pour l'hôtellerie alors que nous manquons de bras en cuisine, réception, ménage... Or ces carences de personnel empêchent le développement de l'activité, voire son maintien à niveau. Même de belles enseignes peinent à trouver des candidats. Ce phénomène avait déjà émergé avant la pandémie. Mais depuis, il s'est accéléré. Notre société ne souhaite plus avoir un rapport sacrificiel au travail. Nous demandons donc que cette liste des métiers en tension soit actualisée afin d'ouvrir les possibilités de recrutement, car nos besoins vont encore augmenter.

Êtes-vous favorable à la régularisation des travailleurs sans papiers, notamment dans votre secteur ? Nous demandons une régularisation rapide de nos salariés



INTERVIEW

SERGE PICARD POUR LE JDD

étrangers reconnus pour leurs compétences et qui se retrouvent plongés dans l'illégalité du jour au lendemain. L'Umih [Union des métiers et des industries de l'hôtellerie] la réclame depuis longtemps. Ces travailleurs vivent en France depuis de nombreuses années, sont intégrés, ont un logement, un projet professionnel dans lequel ils s'épanouissent. Ils ne posent aucun problème. Et un jour, sans que l'on comprenne pourquoi, leur titre est suspendu. Ou bien, du fait des lenteurs administratives, ils le perdent. Une entreprise, si ce n'est de l'humain : on connaît nos collaborateurs, on voit leur ponctualité, leur implication, leur envie de réussir... Et quand leur titre n'est pas renouvelé, c'est un crève-cœur. Une grosse struc-

ture pourra patienter. Mais une TPE ? Si elle a un ou deux salariés qui se retrouvent sans papiers, devoir s'en séparer la fragilise. Cette incertitude fait planer un risque économique, mais aussi pénal. Créer un titre de séjour sur les métiers en tension faciliterait les démarches et sécuriserait les entreprises. Enfin, il faut aussi s'attaquer aux lourdeurs administratives.

L'immigration de travail est-elle une nécessité ?

Elle a toujours fait partie de nos métiers. Aux XIX^e et XX^e siècles, elle provenait de l'intérieur : des habitants des campagnes venaient travailler dans les grandes villes. Puis elle s'est ouverte à l'extérieur, car la France reste attractive. Nous comptons 19 % de salariés d'origine étrangère. Un chiffre qui ne progresse pas depuis cinq ans et qui permet de compenser les départs, le turnover étant assez important. Ces collaborateurs intègrent nos métiers car ils vont pouvoir monter en compétence rapidement : en moins d'un an, un commis de cuisine peut passer responsable de partie. Si vous coupez l'immigration, des secteurs vont être fortement touchés, l'hôtellerie-restauration comme d'autres : BTP, réparation automobile... Ne plus y avoir accès nous poserait un problème.

C'est-à-dire ?

Certains préfèrent se mettre un mouchoir sur les yeux mais la réalité du terrain, c'est ça : quand vous cherchez des pâtisseries ou des cuisiniers et que vous n'en trouvez pas en France, il faut bien regarder ailleurs. C'est assez logique, pas besoin de soumettre ça à un débat qui ne serait pas le bon. Une immigration réussie, c'est quand les gens s'installent dans les meilleures conditions en respectant les règles de la République française. Confondre les problèmes de sécurité avec les questions d'intégration de personnes qui ne commettent pas d'infraction et qui sont une force vive pour des entreprises ne me paraît pas être la bonne méthode. Vous savez, en cuisine, tout mélanger ne fait pas forcément un bon plat.

L'extrême droite dénonce le fait que ces travailleurs prendraient le travail des Français. Que répondez-vous ?

C'est une mauvaise polémique. En tant que Français, je n'ai jamais eu le sentiment d'être en concurrence avec un étranger. Ce nouveau titre ne vise pas du tout à ouvrir une nouvelle filière d'immigration mais à régulariser ceux qui sont déjà intégrés sur notre territoire. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR E.S.

Sur lejdd.fr L'INTERVIEW INTÉGRALE

Dans les préfectures, le marché noir des rendez-vous

TRAFIC Pour 100 euros, des officines revendent en ligne des créneaux administratifs qui, souvent, n'existent pas

Ce qui est rare est cher. Et ce qui est gratuit peut devenir payant. C'est le cas des rendez-vous en préfecture destinés à obtenir, ou à renouveler, un visa ou un titre de séjour. Avec la dématérialisation, toutes les demandes s'effectuent désormais en ligne. Mais pour trouver un créneau, il faut se lever tôt. À Paris, rien avant mars. Idem à Lyon ou Marseille. Publiés chaque lundi, les plannings de rendez-vous sont pris d'assaut. Notamment par des petits malins qui les revendent ensuite sur Internet, contribuant à aggraver la pénurie.

Après des nuits passées sur le site de la préfecture de Nanterre (Hauts-de-Seine), Rajesh* s'est résolu, au printemps, à faire appel à un intermédiaire pour une première demande de titre de séjour. Par Facebook, il s'adresse à RDV Titre de séjour, qui lui propose quatre dates en mai, moyennant 100 euros. Son contact lui indique alors sur Messenger de se rendre dans un

tabac pour payer par Transcash ou d'effectuer un règlement sur le site Topengo. Le jeune Mauricien s'exécute. Mais si ses 100 euros ont bien été encaissés, aucun rendez-vous à l'horizon : le mystérieux vendeur s'est évaporé. « Ce sont des arnaqueurs qui profitent des gens en galère », déplore Rajesh, qui a fini par obtenir des papiers.

Sur Internet, les sites de ce genre pullulent, très bien référencés. Pour créer la confusion, certains imitent les interfaces officielles avec drapeau français, tels « Préfecture-rendez-vous » ou « rdvpre-fecture ». Ce dernier propose pour 9,90 euros – et même 4,95 euros avec un code promo – de s'abonner à des alertes pour être prévenu dès qu'une place se libère.

« Une fabrique de sans-papiers »

Équipés de bots qui « aspirent » les créneaux disponibles, ces revendeurs peu scrupuleux, exerçant souvent hors de France, les proposent ensuite à des étrangers qui ne savent plus quel levier activer. Mais ces rendez-vous sont généralement fictifs, ou cédés plusieurs fois. Et l'acheteur est refoulé à l'entrée de la préfecture...

« Un véritable business se développe et prospère sur la misère », se désole Jean-Albert Guidou, du collectif migrants de la CGT. Ce militant se souvient d'une officine qui avait conseillé à l'un d'entre eux d'envoyer son dossier par courrier, alors que les services

de l'État n'acceptent plus aucune pièce en format papier... Et ce pour 600 euros, avec en bonus des menaces de dénonciation à l'employeur en cas de plainte. « Ce système constitue une fabrique de sans-papiers, car tous ceux qui se retrouvent bloqués dans l'accès aux rendez-vous risquent de perdre leur travail, voire d'être expulsés », diagnostique Lise Faron, responsable à la Cimade, association d'aide aux migrants.

En juin 2021, l'Institut des politiques publiques alertait déjà : « Le mécanisme d'allocation en ligne a un effet important sur l'émergence du trafic de rendez-vous [...], l'accès égalitaire [...] n'est plus garanti car [ils] deviennent payants. » L'État a donc mis en place plusieurs verrous : captcha, pare-feu renforcé, système de surveillance... Près de 170 millions de connexions illicites ou malveillantes ont pu être déjouées depuis juin 2020, d'après le ministère de l'Intérieur. Et les actions intrusives font systématiquement l'objet de plaintes. Mais pour les associations, seuls des créneaux supplémentaires permettront de venir à bout de ces profiteurs administratifs. ● E.S.

*Le prénom a été modifié à la demande du témoin

En Loire-Atlantique, Margot Wolf, elle, aide des chefs d'entreprise selon elle « désarçonnés ». Dont les employés, qui n'ont pu obtenir un titre de séjour dans les délais, écopent à 18 ans d'une OQTF. « Ils les voient comme de vrais partenaires, mais à leur majorité le couperet tombe, sans qu'ils sachent pourquoi », se désole cette bénévole de Patrons solidaires. Sur 600 000 à 700 000 sans-papiers estimés vivant en France, près de 7 350 salariés, saisonniers ou travailleurs temporaires ont décroché en 2020 une admission exceptionnelle au séjour. Des régularisations en recul de 8,4 % par rapport à 2018. Avec son projet de loi, le gouvernement entend inverser la tendance. Mais, au vu de l'explosivité du sujet, se refuse prudemment à livrer des objectifs chiffrés. ●

EMMANUELLE SOUFFI